

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
37 AVENUE DE LA GARE - 70290 CHAMPAGNEY**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 23 MAI 2015 A 9 heures 30**

L'an deux mille quinze, le 23 mai à 9 heures 30, les membres composant le Comité du Syndicat se sont réunis à la Mairie de Champagny, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Roland GERMAIN.

Etaient présents : MM. GERMAIN –RICHARD – LAMBOLEY – JACOBBERGER – KLEMANN – MULLER R. – JEANROY – FRADET – JARDON – MULLER D. – CROISSANT – LECOSSOIS – GROSJEAN – SCHERRER – JOSSE – GARNIER – MARTIN et MME BONJOUR.

Etaient excusés : M. CLEMENT (donne pouvoir à M. MARTIN) M.ROLLIN (donne pouvoir à Mme BONJOUR) M. ABRY - M. CLAUDEL -MME CARDOT (donne pouvoir à M. GARNIER) – MME ALEXANIAN (donne pouvoir à M. CROISSANT).

Etaient absents : MM. RAYMOND - HARTMANN – NICODEME – CIVELLI – SURLEAU et MME THIMEL.

Etaient également présents : M. Jean-Claude MILLE (Maire de Ronchamp) et M. Bernard COTTA (adjoint au conseil municipal de Ronchamp) et MM. BERNARD ET RAYMOND (Commune d'Héricourt).

Mme BONJOUR a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 30

Date des convocations : 07/05/2015

Date d'envoi des convocations : 07/05/2015

Date d'affichage : 07/05/2015

Le Président remercie les personnes présentes, ouvre la séance. Le Président propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : délibération qui autorise le Président à signer une convention avec l'Office National des Forêts, pour l'utilisation des terrains à Saint Antoine, ainsi qu'une délibération sur les périmètres de protection de Saint Antoine pour le lancement initial de l'étude.

ADHESION DE PLANCHER LES MINES

Le président informe le comité syndical, que la commune de Plancher les Mines, par délibération en date du 21 avril 2015, a décidé d'adhérer au Syndicat des Eaux de Champagny en acceptant les conditions de la délibération du comité syndical du 14 mars 2015.

Le syndicat des eaux a consulté les communes conformément aux textes en vigueur, qui ont trois mois pour accepter l'adhésion de la commune de Plancher les Mines, à compter du 13 avril 2015.

Passé ce délai, les préfets de Haute-Saône et du Doubs prendront un arrêté qui intégrera la commune de Plancher les Mines au Syndicat des Eaux de Champagny.

**DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'APPEL A PROJET 2015 : « ECONOMISER L'EAU »
CONCERNANT LA COMMUNE DE PLANCHER LES MINES**

Le Président expose que l'ensemble des travaux pour la commune de Plancher les Mines relatifs aux :

- Recherches de fuites et réparations sur l'ensemble du réseau afin d'obtenir un rendement correct,
- Remplacement de 130 branchements au plomb,
- Amélioration de la qualité de l'eau (traitement et équilibre),
- Remise à niveau des autorisations de prélèvement pour les sources du Morlot et de la Josette,
- Remplacement de canalisations pour assurer la défense incendie,
- Le montant des travaux est estimé à 2 067 000.00€ HT.

Le comité syndical,

- Demande l'aide financière de l'Agence de l'Eau RMC pour l'ensemble des travaux estimés pour la commune de Plancher les Mines pour le montant de 2 067 000.00€ HT pour l'appel à projets 2015 « Economiser l'eau ».

Modalités de vote : pour : 22 ; contre : 0 ; abstention : 0.

NECESSITÉ D'UNE ETUDE APPROFONDIE DU FONCTIONNEMENT DE LA NAPPE DES PRES DE LA GRANGE A PLANCHER BAS

Le président informe le comité syndical, qu'il est nécessaire de connaître les réserves d'eau à venir pour le syndicat, par une étude approfondie de la nappe d'eau située à la station des Prés de la Grange.

DEMANDE D'ETUDE DIAGNOSTIC POUR UNE EVENTUELLE ADHESION DE LA COMMUNE DE RONCHAMP AU SYNDICAT DES EAUX DE CHAMPAGNEY

Le président énonce, aux membres de l'assemblée, que la commune de Ronchamp a voté une délibération le 10 avril 2015 qui demande une étude de faisabilité en vue d'une possible adhésion de la commune au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Champagne.

Le Cabinet André a fait un devis estimé à 6 000.00€ HT, il faudra étudier les plans, le réseau, le rendement et les possibilités envisageables d'alimentation en eau potable de la commune de Ronchamp.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la création de la commission de travail pour l'établissement de l'étude diagnostique sur la demande d'adhésion de Ronchamp au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Champagne.
- Autorise le Président à réaliser cette étude et ouvre les crédits nécessaires.

Modalités de vote : pour : 22 ; contre : 0 ; abstention : 0.

INFORMATION SUR LES TRAVAUX 2015-2016

Le Président informe les membres de l'assemblée de l'avancement des travaux du programme 2015-2016 :

- Travaux terminés :
 - o Frahier : Rue des Barres,
 - o Frahier : Rue de la Noirie.
- Travaux en cours :
 - o Laire : Rue Vyans le Val,
 - o Laire : Rue de la Fontaine,
 - o Laire : Rue des Crêts.
- Travaux à venir :
 - o Le Feeder entre Châlonvillars et Mandrevillars,
 - o Plancher Bas : rue de la Chaillée,
 - o Plancher Bas : les Bouquottes,
 - o Plancher Bas : rue des Vieux Prés : déplacement de la canalisation,
 - o Saint Antoine : travaux pour le puits 5.

REALISATION D'UN EMPRUNT

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu les présentations des propositions d'emprunts par le Président,

Décide à l'unanimité des présents, de contracter l'emprunt de 1 000 000.00€ auprès du Crédit Mutuel Centre Est Europe dans les conditions suivantes :

- Montant : 1 000 000.00€,
- Durée : 15 ans,
- Taux : 1.39 % fixe en remboursement trimestriel,
- Disponibilité des fonds : dès signature du contrat, soit en totalité, soit par fractions et au plus tard le 31 décembre 2015.
- Remboursement : trimestrialités constantes en capital et intérêts : 18 493.34€, total intérêts : 109 600.29€,
- Remboursement anticipé : possible à chaque date d'échéance avec préavis d'un mois et paiement éventuel d'une indemnité actuarielle due uniquement en cas de baisse des taux sur le marché,
- Frais de dossier : 0€ à titre exceptionnel.

Modalités du vote pour : 22, vote contre : 0, abstention : 0.

REVISION DES PERIMETRES DE PROTECTION DU SYNDICAT SUR LES SITES DE SAINT ANTOINE, PRES DE LA GRANGE ET BELLE FONTAINE

Le président informe que lors d'une réunion avec l'Agence Régionale de Santé, le 7 mai 2015, cette dernière a présenté un avant-projet de proposition des périmètres de protections pour les trois sites : Saint Antoine, Près de la Grange, et Belle Fontaine.

Ce projet servira au Préfet pour prendre un arrêté et pour protéger nos sources.

DEMATERIALIZATION DES ACTES

Le Président propose que le syndicat des eaux dématématise les actes budgétaires et les délibérations. Les devis reçus des entreprises homologuées par les services de l'Etat, sont présentés au syndicat :

- Dématis : 890.00€ HT
- Berger-Levrault : 450.00 HT€
- Durée : 3 ans.

Le protocole est le suivant :

- 1) Prise de contact avec un tiers de télétransmission homologué par le ministère de l'intérieur.
- 2) Vote d'une délibération qui doit autoriser, d'une part, le syndicat à recourir à la télétransmission et, d'autre part, son Président à signer le marché et la future convention avec la préfecture.
- 3) Ensuite, le syndicat passe un marché avec le tiers de télétransmission
- 4) Enfin, le syndicat renseigne et signe la convention ci-jointe, en deux exemplaires originaux. Vous devez envoyer un exemplaire de la convention signée à votre tiers de télétransmission qui vous délivrera un certificat d'authentification vous permettant l'utilisation d'ACTES.

Le comité syndical décide :

- D'autoriser le syndicat à recourir à la télétransmission.
- D'autoriser le président à signer le marché et la future convention avec la préfecture.

Modalités de vote : pour : 22; contre : 0 ; abstention : 0.

CREATION DE 2 POSTES PERMANENTS

Le Président expose,

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,
- Vu le budget syndical;
- Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ou de l'établissement;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 03/04/2015 qui émet un avis favorable pour la création de deux postes suivants :

- à compter du 14 mai 2015 pour l'avancement de grade de M. Dorin, en tant qu'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe.
- à compter du 1^{er} décembre 2015 pour l'avancement de grade de M. Miolin, en tant qu'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité des membres présents :

- décide la création, à compter du 14 mai 2015 d'un poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à temps complet,
- décide la création, à compter du 1^{er} décembre 2015 d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- précise que les crédits nécessaires doivent être inscrits au budget.
- autorise M. le président ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Modalités du vote pour : 22, vote contre : 0, abstention : 0.

SIEGE DU SYNDICAT

Le comité syndical, ayant entendu l'exposé du Président, concernant l'acquisition d'un siège social situé au 19 Grande Rue à Champagney, parcelles cadastrées : section AD parcelles 607 et 608, et indivision sur la parcelle 606.

Le Président, rappelle :

- Qu'actuellement le Syndicat des eaux de Champagney loue pour 1200.00€ par mois des locaux au 37 avenue de la Gare 70290 Champagney, et que la volonté de posséder un siège en bien propre est nécessaire.
- Il rappelle également qu'il y a nécessité conformément à la loi d'assurer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans les bâtiments accueillant du public (ce qui n'est pas le cas actuellement),
- Il présente les plans de rénovation et le devis des travaux qui seront réalisés par le propriétaire (SGE, Rue du Magny -70250 Ronchamp).

Le coût de l'acquisition est fixé à 310 000.00€ TTC (terrain, bâtiment et travaux de rénovation).

Le comité syndical donne un avis favorable à la réalisation de ce projet de siège social.

Etant précisé qu'une promesse de vente sera signée sous conditions d'obtention des autorisations nécessaires (du service de l'urbanisme, du financement, et de la réalisation effective et définitive par le vendeur des travaux prévus au devis approuvé par le Syndicat des eaux de Champagney *(ci-joints plans et devis)*).

Le paiement du prix final devant intervenir après la levée de ces conditions, le vendeur sollicite la stipulation d'une clause de dédit de 200 000.00€ à son profit si, après la levée de ces conditions, l'acquéreur refusait de signer l'acte définitif. Eu égard au coût des travaux à supporter par lui, le président demande au conseil de valider l'insertion d'une telle clause par la ratification de la présente délibération.

Le président est autorisé à signer tout acte (avant contrat de vente et vente définitive), à établir par l'étude de Maître Bohl notaire à Ronchamp, désigné à cet effet.

Modalités de vote : pour : 22 ; contre : 0 ; abstention : 0.

CONVENTION D'UTILISATION DES TERRAINS SUR LE SITE DE SAINT ANTOINE AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

Le Président informe les membres de l'assemblée qu'il est nécessaire de renouveler le bail avec l'ONF concernant le champ captant sur les terrains de Saint Antoine.

Le comité syndical, autorise le président à signer la convention avec l'Office National des Forêts.

Modalités du vote pour : 22, vote contre : 0, abstention : 0.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h00.

Le Président.